

*Agriculture, Pêcheries
et Alimentation*

Québec 

**MESURES FINANCIÈRES DISPONIBLES
POUR LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE**

Préparé par

**La Direction du développement de la transformation alimentaire
et des marchés**
Politiques et Programmes

**Responsables : Karyne Boutin
et
Michel Voisard**

Janvier 2004

***Note :** Les renseignements contenus dans ce document sont fournis à titre indicatif seulement. Toute information doit être préalablement vérifiée auprès des organismes responsables.*

Ce répertoire n'est pas exhaustif et sujet à changements.

Faits saillants

Les principales modifications résultant de la révision du répertoire paru en décembre 2002, sont les suivantes :

- Plusieurs programmes d'Investissement Québec ont été touchés par le Budget 2003-2004. Noter, entre autres, les changements suivants :
 - Moratoire sur les SPEQ (Société de placement dans l'entreprise québécoise);
 - Abolition et révision de plusieurs mesures fiscales;
 - Abolition de Déclic PME;
 - Abolition et réduction de certaines zones désignées.

- Plusieurs mesures fiscales ont été révisées, particulièrement celles touchant la recherche.

- Des programmes ont été ajoutés dans ce répertoire, tels que :
 - Le Fonds d'amorçage du CQVB (Centre québécois de valorisation des biotechnologies);
 - Programme de prêts de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs;
 - Fonds RISQ (Réseau d'investissement social de Québec);
 - Programme entreprises rurales de Développement économique Canada.

Mesures financières disponibles pour les entreprises de transformation alimentaire

TABLE DES MATIÈRES

INVESTISSEMENT	1
<i>DÉMARRAGE, EXPANSION, CROISSANCE, FUSION ET ACQUISITION</i>	1
<i>INVESTISSEMENT DANS UNE RÉGION RESSOURCE OU SPÉCIFIQUE</i>	8
<i>DIVERSIFICATION ET ADAPTATION</i>	11
<i>AUTRES</i>	12
INNOVATION ET PRODUCTIVITÉ	13
<i>INNOVATION ET RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT</i>	13
<i>MAIN-D'OEUVRE</i>	24
<i>QUALITÉ</i>	25
MARCHÉS	27
<i>MARCHÉ INTÉRIEUR</i>	27
<i>MARCHÉS EXTÉRIEURS</i>	28
RELÈVE	31
CONSEILLERS RÉGIONAUX DU MAPAQ	33

INVESTISSEMENT

Démarrage, expansion, croissance, fusion et acquisition

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
Co-Vision : Financement pour les entreprises en démarrage Banque de développement du Canada http://www.bdc.ca/ 1 888 463-6232	<ul style="list-style-type: none"> • Financement à terme pouvant atteindre 100 000 \$. • Soutien personnalisé en gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer la viabilité à long terme. • Équipe de gestion compétente. • Entreprise en démarrage ou au début de sa période de croissance (douze premiers mois de vente).
Financement à terme Banque de développement du Canada http://www.bdc.ca/ 1 888 463-6232	<ul style="list-style-type: none"> • Financement à terme jusqu'à 100 000 \$ pour des projets tels : <ul style="list-style-type: none"> ◆ acquisition; ◆ amélioration d'installations; ◆ expansion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer la viabilité à long terme. • Équipe de gestion compétente.
Financement Productivité Plus Banque de développement du Canada http://www.bdc.ca/ 1 888 463-6232	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt pour de nouvelles acquisitions d'équipement neuf ou d'occasion, moderne et en parfait état (jusqu'à 5 M\$). • Prêt additionnel pouvant atteindre 25 %, basé sur le coût de l'équipement, pour les frais d'installation et d'assemblage ainsi que les frais de formation des employés qui l'utilisent. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME ayant un bon potentiel de croissance et une équipe de direction compétente. • PME qui accorde une priorité à l'amélioration de la productivité.
Financement subordonné Banque de développement du Canada http://www.bdc.ca/ 1 888 463-6232	<ul style="list-style-type: none"> • Quasi-capitaux propres ou financement mezzanine (de 250 000 \$ à 5 M\$) afin d'aider l'entreprise à réaliser son plein potentiel de croissance. • Garanties subordonnées à celle des autres créanciers garantis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise qui œuvre dans un secteur traditionnel et qui existe depuis plus de deux ans. • Le marché doit répondre de façon positive à l'offre.
Financement à terme de 1 à 15 M\$ Caisse de dépôt et de placement du Québec http://lacaisse.com/ (514) 842-3261 (418) 684-2334	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de 1 à 15 M\$ pour aider à réaliser un projet d'immobilisation, d'expansion interne ou par acquisition, de consolidation financière ou de transmission de la propriété. • Type de financement : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Garanti ou non garanti et subordonné ◆ Taux fixes ou variables 	<ul style="list-style-type: none"> • PME dynamique et ambitieuse qui cherche un financement de 1 M\$ ou plus.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
Participation en actions, en débetures ou en obligations Caisse de dépôt et de placement du Québec http://lacaisse.com/ (514) 842-3261 (418) 684-2334	<ul style="list-style-type: none"> • Participation en actions ordinaires ou privilégiées intégrées à des montages financiers, à des programmes de financement et d'accompagnement ou en simple participation en capital. • Financement sous forme de débetures convertibles ou participatives pour un projet d'expansion, d'acquisition ou pour soutenir la croissance. • Financement sous forme d'obligations pour un projet d'expansion, d'acquisition ou pour soutenir la croissance. Ce financement est disponible principalement pour les grandes entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise doit poursuivre un objectif de rentabilité.
Capital Financière agricole inc. (filiale de La Financière agricole du Québec) http://www.cfai.qc.ca/ (418) 528-1833 (418) 643-2610	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement sous forme de capital de risque en amont ou en aval de l'agriculture. • Investissement d'un minimum de 100 000 \$ et d'un maximum de 1,2 M\$. • Sous forme de capital-actions, débetures convertibles, débetures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de transformation exigeant un investissement minimum de 300 000 \$ et maximum de 5 M\$. • Projet en amont ou en aval de l'agriculture, bénéfique au secteur agricole ou agroalimentaire.
Fonds d'amorçage Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB) http://www.cqvb.qc.ca (418) 657-3853	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt à redevance qui peut atteindre 250 000 \$ afin de soutenir les entreprises en émergence ou existantes qui désirent innover dans le domaine de la bio-industrie. • La prise de capital-actions est possible dans certains cas. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise existante ou qui en est au stade du prédémarrage ou du démarrage.
Fonds local d'investissement (FLI) Centres locaux de développement (CLD) http://www.acldq.qc.ca (418) 524-0893	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt, prêt participatif, garantie de prêt, participation au capital-actions. • Dépenses admissibles : dépenses en capital, logiciels, achat de technologies, fonds de roulement. • Cumul des aides publiques possible jusqu'à 50 %. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME en démarrage ou en expansion.
Capital régional et coopératif Desjardins Desjardins Capital de risque http://www.capitalregional.com 1 866 866-7000, poste 7131	<ul style="list-style-type: none"> • Capital de risque, capital-actions, débetures, prêts participatifs ou parts sociales dans des entreprises ou coopératives admissibles. • Projets de démarrage, d'expansion, de modernisation, de fusion ou d'acquisition nécessitant des investissements minimaux de 250 000 \$. • Horizon de cinq à huit ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME des régions ou coopératives dont l'actif est inférieur à 50 M\$ ou dont l'avoir net ne dépasse pas 20 M\$. • Critères d'évaluation des demandes : <ul style="list-style-type: none"> ◆ compétence de l'équipe de direction; ◆ potentiel de croissance; ◆ qualité des produits; ◆ situation financière; ◆ potentiel de rentabilité.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
Fonds régionaux Desjardins Capital de risque http://www.dcrdesjardins.com 1 866 866-7000 poste 7131	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier et stratégique aux PME régionales pour tous les projets de démarrage, d'expansion ou de modernisation, d'acquisition ou de fusion, de renforcement de la structure financière ou de privatisation. • Prises de participation minoritaires. Les montants investis peuvent atteindre 25 M\$ sur un horizon de cinq à huit ans et se font sous forme d'actions ordinaires ou privilégiées, de débentures (convertibles ou non, participantes) ou de dette mezzanine. 	Les entreprises recherchées possèdent : <ul style="list-style-type: none"> • Une équipe de gestion visionnaire et dynamique; • Un plan d'affaires articulé et réaliste; • Un excellent potentiel de croissance; • Un avantage concurrentiel; • Un produit pour lequel un marché important existe.
Secteur industriel Desjardins Capital de risque http://www.dcrdesjardins.com 1 866 866-7000 poste 7131	<ul style="list-style-type: none"> • Large éventail d'expertise en financement, en gestion d'entreprises, ainsi qu'en fusion et acquisitions. Structuration de l'expansion, des regroupements ainsi que des rachats par la direction ou par une nouvelle équipe de gestion. • Prises de participation minoritaires. Les montants investis peuvent atteindre 25 M\$ sur un horizon de cinq à huit ans et se font sous forme d'actions ordinaires ou privilégiées, de débentures (convertibles ou non, participantes) ou de dette mezzanine. 	Les entreprises recherchées possèdent : <ul style="list-style-type: none"> • Une équipe de gestion visionnaire et dynamique; • Un plan d'affaires articulé et réaliste; • Un excellent potentiel de croissance; • Un avantage concurrentiel; • Un produit pour lequel un marché important existe.
Fondation CSN Fonds des travailleurs de la CSN http://www.fondation.com/ 1 800 253-6665	<ul style="list-style-type: none"> • Capital de risque à tous les stades de l'entreprise (nouveaux produits, nouveaux marchés, consolidation, fusion). • Prise de participation par les travailleurs (actions, prêt, garantie de prêt) de 250 000 \$ à 1,75 M\$. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME dont l'actif est inférieur à 100 M\$. • Équipe de direction compétente. • Potentiel de croissance et de rentabilité.
Fonds d'investissement bioalimentaire Fonds de solidarité FTQ http://www.fondsbio.com (418) 628-9270	<ul style="list-style-type: none"> • Offre du financement (350 000 \$ à 2 M\$ par entreprise) pour le démarrage de nouvelles entreprises ou l'expansion d'entreprises existantes dont le développement repose sur des procédés, des technologies ou des produits novateurs (capital-actions ou débentures; horizon de trois à sept ans). • Soutien stratégique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet promoteur qui favorise l'émergence des aliments fonctionnels, des produits nutraceutiques et des biotechnologies. • Équipe de gestion compétente. • Marché en croissance. • Favoriser la création et le maintien d'emploi.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
Fonds régional de solidarité (FRS) Fonds de solidarité FTQ http://www.fondsftq.com 1 800 361-5017	<ul style="list-style-type: none"> Capital-actions ou prêts, dans toutes les régions, variant entre 50 000 \$ et 500 000 \$. 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises en démarrage, aux premiers stades de développement, en croissance ou en redressement.
Programme de financement des petites entreprises Industrie Canada http://www.strategis.ic.gc.ca (613) 954-5540	<ul style="list-style-type: none"> Prêt commercial à terme pouvant servir à financer jusqu'à 90 % du coût de l'achat ou de l'amélioration de biens réels ou immeubles, de locaux loués, de matériel neuf ou usagé (max. 250 000 \$). Contrat de location-acquisition pouvant financer le coût de divers types de matériel neuf ou usagé (véhicules, matériel de télécommunications, matériel de production, etc.) (max. 250 000 \$). 	<ul style="list-style-type: none"> PME qui démarre ou qui est déjà établie et a un chiffre d'affaires de moins de 5 M\$.
FAIRE (Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi) Investissement Québec http://www.invest-quebec.com 1 866 870-0437	<ul style="list-style-type: none"> Contribution remboursable, non remboursable ou à remboursement conditionnel, prise en charge d'intérêts, contribution jusqu'à 50 % des frais d'étude de faisabilité préalable à l'obtention d'un mandat mondial (max. 100 000 \$), garantie de taux de change, garantie de remboursement d'au plus 70 % de la perte sur un prêt ou de la perte de location subie par un promoteur immobilier reliée à la construction de salles blanches. L'aide est offerte pour des projets ayant des retombées économiques significatives. 	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'investissement de 10 M\$ ou plus, ou projet devant créer au moins 100 emplois ou projet d'implantation de 2 M\$ ou plus devant créer au moins 50 emplois. Entreprise manufacturière, de distribution à valeur ajoutée, de la nouvelle économie. Expansion : investissement de plus de 5 M\$ et création de 50 emplois en deux ans.
Financement de l'entrepreneuriat collectif Investissement Québec http://www.invest-quebec.com 1 866 870-0437	<ul style="list-style-type: none"> Prêt ou garantie de remboursement d'une partie de la perte nette relative à un prêt, à une marge de crédit, à une lettre de crédit ou à tout autre engagement financier consenti par un prêteur. Aide financière accordée aux entreprises en démarrage, aux entreprises ayant un projet de développement ou d'expansion ou à celles qui ont besoin de consolidation. 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise coopérative, filiale d'une entreprise coopérative, organisme à but non lucratif.
Financement PME Investissement Québec http://www.invest-quebec.com 1 866 870-0437	<ul style="list-style-type: none"> Prêt, garantie de remboursement de la perte nette sur un prêt, une marge de crédit, une lettre de crédit ou tout autre engagement financier consenti par un prêteur. Le pourcentage de la garantie peut aller jusqu'à 90 %. Montant minimal de la garantie : 50 000 \$. <p style="text-align: right;"><i>Suite à la page suivante</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise manufacturière, de la nouvelle économie ou réalisant certaines activités de développement technologique, de développement de marché ou liées au secteur touristique (activités spécifiques) ou au recyclage.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités admissibles sont la réalisation de projets de démarrage, d'expansion et de développement de toutes sortes. • Des modalités différentes peuvent s'appliquer dans le cas des projets suivants : nouvelle économie, financement de crédits d'impôt remboursables, organisation de congrès international, fonds de roulement, promoteur immobilier situé dans une région ressource. 	
<p>Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale</p> <p>Investissement Québec</p> <p>http://www.invest-quebec.com 1 866 870-0437</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt de capitalisation, garantie de prêts de capitalisation, acquisition de parts privilégiées, garantie de rachat de parts privilégiées, prise en charge des intérêts sur un prêt de capitalisation. • Aide financière accordée aux entreprises en démarrage, aux entreprises qui ont un projet de développement ou d'expansion ou ayant un besoin de consolidation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise coopérative ou organisme à but non lucratif.
<p>Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales : Volet appui à l'innovation et au développement</p> <p>MAPAQ</p> <p>http://www.agr.gouv.qc.ca 1 888 222-6272</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux activités d'expérimentation par un appui financier pouvant atteindre 60 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 500 000 \$ par projet. • Soutien aux activités d'essai pilote par un appui financier pouvant atteindre 50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 500 000 \$ par projet. • Soutien à une implantation commerciale par un appui financier pouvant atteindre 35 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 500 000 \$ par projet. 	<p><u>Clientèle admissible</u></p> <p>Entreprise et regroupement d'entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales détenant les autorisations ou permis requis pour leurs activités.</p> <p>Définition</p> <p>Expérimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transfert technologique ou investigation ou recherche systématique d'ordre scientifique ou technologique effectuée par voie d'essai ou d'analyse, dans le but de créer de nouveaux produits et/ou procédés ou d'améliorer ceux qui existent déjà. <p>Essai pilote :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A pour objectif de recueillir les données technico-économiques nécessaires à la démonstration de la faisabilité financière d'une innovation.
<p>Mesure de soutien aux produits du terroir</p> <p>Ministère du Développement économique et régional – Régions</p> <p>http://www.mder.gouv.qc.ca (418) 643-0060</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière maximale de 25 000 \$ pour un projet correspondant à des activités liées à l'implantation ou à l'expansion d'une entreprise qui fabrique un produit lié au terroir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Producteur exploitant, artisan, travailleur et coopérative qui détient le savoir-faire lié au bien à produire et à commercialiser. • Entreprise ou coopérative dans les milieux ruraux de moins de 5 000 habitants et de la zone agricole des municipalités de 5 000 habitants et plus, à l'exclusion du territoire des communautés urbaines.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p>Exonération pour les nouvelles entreprises</p> <p><i>Ministère du Revenu du Québec</i></p> <p>http://www.revenu.gouv.qc.ca/ 1 800 267-6299</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le capital des nouvelles sociétés pendant cinq ans. • Exonération de la cotisation au Fonds de service de santé pendant cinq ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle PME de moins de 200 000 \$ de revenus d'entreprise et moins de 3 M\$ de capital versé. • Nouvelle PME exonérée sur le premier 700 000 \$ de salaires versés.
<p>Fonds RISQ</p> <p><i>Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)</i></p> <p>http://www.fonds-risq.qc.ca (514) 866 -2355</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière pour les entreprises qui sont en phase de démarrage, de consolidation, d'expansion ou de restructuration. <p><u>Volet soutien à la capitalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Capital complémentaire à celui d'autres institutions financières permettant la mise de fonds des promoteurs sous forme de prêt et garantie de prêt, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ (parfois plus). <p><u>Volet aide technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avance de fonds pour des études de développement de projets : investissement de 1 000 à 5 000 \$ (parfois plus) remboursable seulement si le projet se réalise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes admissibles sont constitués juridiquement sous forme de coopératives.
<p><i>SGF Soquia</i></p> <p>http://www.sgfqc.com (418) 643-2238</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capital de risque minoritaire de 20 % à 49 % avec désistement. • Projets visant le développement de nouveaux produits, l'augmentation de la production, le développement des exportations, l'appui aux sociétés biotechnologiques du secteur, les fusions ou acquisitions pour le développement de leaders. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de 5 M\$ et plus; exceptionnellement 1 M\$ et plus. • Équipe de gestion compétente.
<p>Programme d'appui financier à la relève</p> <p><i>Société d'investissement jeunesse</i></p> <p>http://www.sij.qc.ca (514) 879-0558</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie de prêt personnel pouvant atteindre 50 000 \$ par entrepreneur admissible (max. 150 000 \$) selon la structure financière du projet. • Le projet doit viser à soutenir la réalisation d'un projet d'affaires tel que le démarrage (volet Fondateur), l'acquisition (volet Acquisition), l'innovation technologique (volet Innovateur) ou l'investissement dans le capital-actions d'une entreprise (volet Associé). 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir de 18 à 35 ans. • Investir ou avoir investi une mise de fonds personnelle en argent égale à au moins 10 % des besoins financiers totaux de l'entreprise.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
Fonds d'investissement <i>Société d'aide au développement des collectivités (SADC)</i> http://www.reseau-sadc.qc.ca/ (418) 658-1530	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt ordinaire, prêt participatif ou capital-actions remboursable pour soutenir ou développer l'emploi (jusqu'à 125 000 \$). • Accompagnement de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME, existante ou en démarrage, à l'intérieur des 55 SADC.
Stratégie jeunesse <i>Société d'aide au développement des collectivités (SADC)</i> http://www.reseau-sadc.qc.ca/ (418) 658-1530	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt personnel variant entre 5 000 et 15 000 \$ avec congé d'intérêt pendant deux ans pour l'acquisition, le démarrage, la modernisation ou l'expansion d'une entreprise. • Possibilité, de congé de remboursement de capital pouvant atteindre deux ans. • Accompagnement de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME à l'intérieur des 55 SADC. • Avoir de 18 à 35 ans.
SOLIDE <i>Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi</i> http://www.solideq.qc.ca/solideq.nsf/ (418) 624-1634	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt participatif, prêt à terme avec ou sans garantie ou avec redevances de 5 000 \$ à 50 000 \$ pour des projets de démarrage ou d'expansion d'entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME du territoire desservi par la SOLIDE. • Les projets, pour être admissibles doivent être viables, rentables et contribuer à créer ou à maintenir des emplois permanents mais non déplacer des emplois.

Investissement dans une région ressource ou spécifique

Les régions ressources sont : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, Nord-du-Québec et Saguenay-Lac-Saint-Jean

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p>Programme Entreprises rurales</p> <p>Développement économique Canada</p> <p>http://www.dec-ced.gc.ca 1 866 368-0044</p>	<ul style="list-style-type: none"> Contributions remboursables ou non remboursables des coûts admissibles pour : <ul style="list-style-type: none"> la planification et la réalisation de projets ou activités permettant de trouver des occasions d'affaires, des analyses de faisabilité commerciale, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de commercialisation, le développement et l'acquisition d'équipements de production et d'expérimentation spécialisés, etc.; des initiatives rurales structurantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Toute personne, entreprise commerciale, regroupement, association ou organisme d'appui au développement établi dans les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Laurentides, Lanaudière, Outaouais et certaines MRC de Chaudières-Appalaches. Le programme s'adresse aux collectivités de moins de 10 000 habitants.
<p>Programme de prêts</p> <p>Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE)</p> <p>http://www.cybf.ca 1 800 322-4636</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prêts pouvant atteindre 15 000 \$ pour démarrer une entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir de 15 à 34 ans. Entreprise située dans la région de Montréal, de l'Estrie ou de Trois-Rivières. Nouvelle entreprise à temps plein.
<p>Fonds de développement de l'Emploi-Montréal</p> <p>http://www.fdem.qc.ca/ (514) 253-4667</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prêt participatif de 50 000 \$ à 150 000 \$. Garantie de prêt. Investissement sous forme d'actions ordinaires ou privilégiées. 	<ul style="list-style-type: none"> PME de Montréal. Société par actions ou en voie de le devenir. Avoir un projet créateur d'emplois.
<p>Innovatech</p> <p>http://www.innovatech.com Innovatech Québec : 1 866 605-1676</p> <p>Innovatech Grand Montréal : 1 800 883-7319</p> <p>Innovatech Sud du Québec : (819) 820-3305</p> <p>Innovatech Régions ressources : 1 877 229-0539</p>	<ul style="list-style-type: none"> Quatre sociétés de capital de risque en innovation technologique qui peuvent investir dans le démarrage et les transferts technologiques et les premières ou deuxièmes rondes de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> Personne, société ou organisme qui présente un projet de recherche pour le développement d'un nouveau produit ou d'une nouvelle technologie. <p>Les quatre sociétés exercent leurs activités sur les territoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Grand Montréal (territoires couverts : Montréal, Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie, Outaouais) dotée d'un fonds de 350 M\$. Québec et Chaudière-Appalaches (territoires couverts : Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Mauricie, Québec) dotée d'un fonds 150 M\$. Sud du Québec (territoires couverts : douze MRC de l'Estrie, de la Montérégie et des Bois-Francs), dotée d'un fonds de 50 M\$. Régions ressources (principalement les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) dotée d'un fonds de 100 M\$.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p>Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation des régions ressources</p> <p>Investissement Québec</p> <p>http://www.invest-quebec.com 1 866 870-0437</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt de 30 % sur l'accroissement de la masse salariale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter une entreprise située dans le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Mauricie, en Abitibi-Témiscamingue, sur la Côte-Nord, dans le Nord-du-Québec, en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ou dans les MRC d'Antoine-Labelle, de La Vallée-de-la-Gatineau, ou de la Pontiac. • Détenir un certificat d'admissibilité obligatoire délivré par Investissement Québec.
<p>Appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions ressources et dans les territoires ciblés</p> <p>MAPAQ</p> <p>http://www.agr.gouv.qc.ca 1 888 222-6272</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière pouvant couvrir jusqu'à 75 % des dépenses admissibles (max. 200 000 \$ sur quatre ans) d'un projet de transformation. • Aide financière, pour la modernisation des abattoirs, pouvant couvrir jusqu'à 50 % des coûts d'immobilisation pour un maximum de 200 000 \$ par projet ou un maximum de 400 000 \$ lorsque deux abattoirs exemptés de permis ou plus se regroupent pour présenter un seul et même projet. • Appui aux expériences de dynamisation des économies agricoles et locales (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac seulement) : <ul style="list-style-type: none"> ◆ 50 % des dépenses admissibles liées à un projet jusqu'à un maximum de 200 000 \$ par projet sur une période de quatre ans pour une entreprise agroalimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise et regroupement d'entreprises agroalimentaires situés dans une région ressource ou un des territoires ciblés (MRC d'Antoine-Labelle, de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac).
<p>Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) – Régions ressources et 20 MRC régions centrales</p> <p>Ministère du Développement économique et régional – Régions</p> <p>http://www.mder.gouv.qc.ca (418) 643-0060</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention : maximum de 15 % des dépenses admissibles (dépenses en capital, logiciels, achat de technologies) (max. 250 000 \$). • Projet dont les dépenses admissibles sont de 250 000 \$ à 10 M\$. • Entre 2 M\$ et 10 M\$, seulement pour les projets non admissibles à FAIRE. • Cumul des aides publiques possible jusqu'à 50 %. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME des régions ressources. • PME de 20 MRC régions centrales : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Charlevoix-Est, Charlevoix, L'Islet, Montmagny, Robert-Cliche, Les Etchemins, L'Amiante, L'Érable, Nicolet-Yamaska, Asbestos, Le Haut-Saint-François, le Bas-Richelieu, Beauharnois–Salaberry, Matawinie, Montcalm, Argenteuil, Antoine-Labelle, Papineau, Vallée-de-la-Gatineau et Pontiac. • Les projets doivent cadrer avec les priorités de développement énoncées dans le plan stratégique de la région.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p>Stratégie de développement économique des régions ressources du Québec</p> <p>Ministère du Développement économique et régional – Régions</p> <p>http://www.mder.gouv.qc.ca (418) 643-0060</p>	<p>Mesures pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Congé fiscal jusqu'en 2010 sur l'impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et la taxe générale sur la masse salariale. • Crédit d'impôt de 40 % des salaires payés pour les emplois créés depuis janvier 2001. • Subvention pour la veille stratégique, pour des études de faisabilité sur des nouveaux créneaux de marchés, pour des activités de recherche et de développement. • Soutien à la modernisation des abattoirs « B ». <p>Mesures pour faciliter le financement et la création d'entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention pour l'embauche de jeunes diplômés en vue de l'implantation de nouvelles technologies. • Subvention pour des études ou plan d'affaires en vue de l'expansion des activités de la PME à l'étranger. • Extension du programme de soutien aux projets économiques (PSPE) de FAIRE. Elle vise à accorder une aide financière maximale de 15 % des dépenses admissibles pour les projets d'investissements de plus de 500 000 \$ qui ne peuvent être admissibles à FAIRE. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME des régions ressources.
<p>Cercle d'emprunt et Fonds d'emprunt : aide au démarrage d'une micro-entreprise</p> <p>Réseau québécois du crédit communautaire</p> <p>(418) 529-7928</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière sous forme de prêts et de garanties de prêt d'environ 500 \$ à 20 000 \$ à des taux avantageux afin de concrétiser un projet de démarrage d'entreprise ou de travail autonome. 	<ul style="list-style-type: none"> • Personne n'ayant pas accès au crédit d'institutions financières traditionnelles et qui a un projet viable pour démarrer une micro-entreprise. • Seulement 10 régions administratives peuvent profiter de cette mesure.
<p>Fonds d'investissement</p> <p>Société d'aide au développement des collectivités (SADC)</p> <p>http://www.reseau-sadc.qc.ca/ (418) 658-1530</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt ordinaire, prêt participatif ou capital-actions remboursable pour soutenir ou développer l'emploi (jusqu'à 125 000 \$). • Accompagnement de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME à l'intérieur des 55 SADC.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p>SOLIDE</p> <p><i>Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi</i></p> <p>http://www.solideq.qc.ca/solideq.nsf/ (418) 624-1634</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prêt participatif, prêt à terme avec ou sans garantie ou avec redevances de 5 000 \$ à 50 000 \$ pour des projets de démarrage ou d'expansion d'entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> PME du territoire desservi par la SOLIDE. Les projets, pour être admissibles doivent être viables, rentables et contribuer à créer ou à maintenir des emplois permanents mais non déplacer des emplois.

Diversification et adaptation

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p><i>Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires (FQAEA)</i></p> <p>http://www.fgaea.qc.ca (514) 858-2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> Subvention d'intérêts pour projet innovateur (max. 200 000 \$). Subvention pour l'élaboration et le suivi de plans ou de programmes d'assurance qualité comme ISO et HACCP (max. 20 000 \$). Subvention pour des actions collectives structurantes (max. 50 000 \$). 	<p><u><i>Projet innovateur</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> Dépenses admissibles d'au moins 100 000 \$. Projet visant l'achat, l'installation, l'adaptation et la mise en exploitation de machinerie et d'équipement modernes. <p><u><i>Gestion de la qualité</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> Dépenses minimales de 10 000 \$ pour des études ou des frais de consultation. Peut couvrir jusqu'à 50 % des coûts. <p><u><i>Projet structurant collectif</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> Association ou regroupement pour la préparation d'avis, d'études, de mémoires. Association ou regroupement pour l'élaboration et la mise en place de projets de mise en commun de services favorisant le développement de l'industrie. Mise en place par des entreprises de moyens leur permettant d'accéder plus facilement aux renseignements concernant la technologie, les produits et les marchés.
<p>Programme « Décennie québécoise des Amériques » - Volet économique : Programme d'aide à la diversification des marchés dans les Amériques</p> <p><i>Ministère du Développement économique et régional – Industrie et Commerce</i></p> <p>http://www.mder.gouv.qc.ca 1 866 463-6642</p>	<ul style="list-style-type: none"> Soutien financier sous forme de subvention pouvant atteindre 50 % d'un projet d'accroissement des échanges économiques du Québec vers les pays des Amériques (Amérique latine ou Antilles), jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 250 000 \$ par projet. Dans le cas de projets visant spécifiquement la réalisation d'une étude de faisabilité ou d'une étude d'impact environnemental, l'aide financière est remboursable à 100 %. 	<ul style="list-style-type: none"> Projet impliquant au minimum trois entreprises québécoises dont au moins deux doivent être potentiellement de nouvelles exportatrices vers l'Amérique latine ou les Antilles.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
Fonds de diversification économique des régions <i>Société de développement économique des régions</i> http://www.mder.gouv.qc.ca 1 888 647-9112	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention de projets en amont des plans d'investissement des PME (études, analyses de marché). 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets à caractère novateur et structurant, qui s'inscrivent dans les plans de développement de chaque région (CRD). • Les régions admissibles sont : le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, Lanaudière, l'Estrie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, les Laurentides, le Nord-du-Québec, la Chaudière-Appalaches, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

Autres

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
Immigrants investisseurs <i>Investissement Québec</i> http://www.invest-quebec.com 1 866 870-0437	<ul style="list-style-type: none"> • Une contribution financière non remboursable. Le montant de l'aide ne peut être inférieur à 50 000 \$ et ne peut excéder 15 % du coût d'un projet. • Ce programme s'adresse aux PME québécoises ayant un actif total de moins de 35 M\$. Il vise les projets d'investissement, d'innovation technologique, d'innovation en design, d'exportation ou de nouvelle économie. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise doit être recommandée par un intermédiaire financier (voir la liste des intermédiaires financiers sur le site Internet d'Investissement Québec).
Transformation à l'action Programme de soutien à la prise de décision stratégique <i>MAPAQ</i> http://www.agr.gouv.qc.ca 1 888 222-6272	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière pour la réalisation d'études spécialisées requises pour compléter le montage d'un dossier et sa concrétisation. Cette aide peut atteindre 50 % du coût de l'étude. • Maximum de 50 000 \$ par étude et par exercice financier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sont admissibles les entreprises qui élaborent des projets majeurs d'investissement ou de développement de marchés qui permettront une croissance marquée de leurs volumes d'affaires ou leur repositionnement stratégique ou encore les entreprises qui veulent améliorer leur réflexion stratégique et réduire le délai de réalisation des projets. • Les entreprises généralement visées par les mesures du présent programme ont atteint un chiffre d'affaires de plus de 5 M\$.
Ristourne à impôt différé <i>Ministère du Développement économique et régional – Industrie et Commerce</i> http://www.mder.gouv.qc.ca (418) 691-5978	<ul style="list-style-type: none"> • Afin d'accroître la capitalisation d'une coopérative, un contribuable membre d'une coopérative admissible qui recevra une ristourne admissible sous la forme d'une part privilégiée bénéficiera d'un report d'imposition de la valeur de cette part privilégiée, jusqu'au moment de son aliénation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérative dont au moins 90 % des activités consistent en des activités de production ou de transformation.

INNOVATION ET PRODUCTIVITÉ

Innovation et recherche-développement

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
Horizons Sciences à Agriculture et Agroalimentaire Canada <i>Agriculture et Agroalimentaire Canada</i> http://www.agr.gc.ca (450) 346-4494, poste 182	<ul style="list-style-type: none"> • Aide pour des projets de recherche qui emploieront des diplômés récents (parrainage) en sciences agroalimentaires. Chaque projet pourra recevoir jusqu'à 12 000 \$ en fonds d'appariement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme est conçu pour des jeunes sans emploi ou sous-employés ayant étudié dans un programme de sciences dispensé par une université, un collège, un cégep, un programme provincial portant sur les sciences biologiques, agricoles et vétérinaires ou sur la technologie appliquée. • Le parrain doit embaucher un diplômé récent (moins de trois ans).
Programme de partage des frais pour l'investissement en R-D (PPFI) <i>Agriculture et Agroalimentaire Canada</i> http://www.agr.gc.ca (613) 759-1000	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement, en argent ou en ressources, pouvant être équivalent à celui de l'industrie pour tout projet de recherche effectué en collaboration. 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des frais avec le gouvernement. • Le projet doit répondre à la fois aux besoins de l'industrie et aux activités de recherche des centres qui collaborent.
Financement à l'innovation <i>Banque de développement du Canada</i> http://www.bdc.ca/ 1 888 463-6232	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt pouvant atteindre 250 000 \$ pour la recherche et le développement de nouveaux produits et de marchés et l'adoption de normes de gestion de la qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME ayant un bon potentiel de croissance et une équipe de direction compétente.
Financement Productivité Plus <i>Banque de développement du Canada</i> http://www.bdc.ca/ 1 888 463-6232	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt pour de nouvelles acquisitions d'équipement neuf ou d'occasion, moderne et en parfait état (jusqu'à 5 M\$). • Prêt additionnel pouvant atteindre 25 %, basé sur le coût de l'équipement, pour les frais d'installation et d'assemblage ainsi que les frais de formation des employés qui l'utilisent. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME ayant un bon potentiel de croissance et une équipe de direction compétente. • PME qui accorde une priorité à l'amélioration de la productivité.
Capimont inc. <i>(Caisse de dépôt, Fonds de solidarité, Banque nationale, Investissement Desjardins)</i> http://www.capimont.com (514) 281-0903	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement sous forme de capital-actions, à partir de 150 000 \$ jusqu'à 4 M\$, pour une innovation technologique. L'entreprise peut être au stade d'émergence, du prédémarrage, du démarrage, du développement ou de la croissance. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME ayant une innovation technologique. • Entreprises établies désireuses de s'adjoindre des partenaires financiers qui les appuieront dans leurs démarches de diversification et de croissance.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p>Crédit d'impôt pour des services d'adaptation technologique¹</p> <p>Centres de liaison et de transfert technologique (CLT) et Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)</p> <p>Voir la liste des CLT au : http://www.mrst.gouv.qc.ca/fr/organismes/clt.html ou la liste des CCTT au : http://www.mrst.gouv.qc.ca/fr/organismes/cctt.htm</p>	<p>Afin de mieux appuyer les PME dans la collecte et le traitement de l'information stratégique ainsi que dans leurs démarches de collaboration en matière de recherche et d'innovation, un crédit d'impôt remboursable de 30 %, comportant deux volets, est disponible :</p> <p>Volet 1 : Information concurrentielle (mené par un centre de veille);</p> <p>Volet 2 : Liaison et transfert (mené par un centre de liaison et de transfert ou un centre collégial de transfert de technologie).</p> <p>Dépenses admissibles au crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 80 % des honoraires relatifs aux services fournis; • Frais d'abonnement à des produits ou à des services offerts; • Frais de participation à des activités d'information et de formation, données de façon ponctuelle, autrement que dans le cadre d'un programme régulier de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise qui conclut un contrat admissible avec un centre de recherche agréé (CLT ou CCTT).
<p>Fonds local d'investissement (FLI)</p> <p>Centres locaux de développement (CLD)</p> <p>http://www.acldq.qc.ca (418) 524-0893</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt, prêt participatif, garantie de prêt, participation au capital-actions. • Dépenses admissibles : dépenses en capital, logiciels, achat de technologies, fonds de roulement. • Cumul des aides publiques possible jusqu'à 50 %. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME en démarrage ou en expansion.
<p>Fonds Bionovation</p> <p>Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB)</p> <p>http://www.cqvb.qc.ca (418) 657-3853</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement technologique spécialisé dans le secteur de la bio-industrie. • Financement de projets d'innovation technologique à des stades précoces de développement. • Financement d'entreprises en prédémarrage. • Financement initial, maximum de 500 000 \$. • Véhicules financiers diversifiés et adaptés à la situation de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'innovation technologique, créatrice d'entreprises et d'emplois, est l'élément essentiel qui guide la sélection des projets. • Entreprises à forte intensité technologique oeuvrant au Québec et visant des niches de marché internationales. • Entreprise qui œuvre dans les secteurs du biodéveloppement et de la biosanté.

¹ Pour plus de renseignements, consultez la brochure intitulée « Les mesures fiscales pour favoriser la R-D au Québec, 2003-2004 », disponible au <http://www.invest-quebec.com>

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
Fonds d'amorçage <i>Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB)</i> http://www.cqvb.qc.ca (418) 657-3853	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt à redevance qui peut atteindre 250 000 \$ afin d'appuyer les entreprises en émergence ou existantes qui désirent innover dans le domaine de la bio-industrie. • La prise de capital-actions est possible dans certains cas. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise existante ou qui en est au stade du pré-démarrage ou du démarrage.
Incubateur d'entreprises en biotechnologies <i>Centre québécois d'innovation en biotechnologie</i> http://www.cqib.org (450) 688-8377	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement professionnel en gestion. • Location de laboratoires et de bureaux. • Instruments scientifiques à temps partagé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise qui œuvre dans les biotechnologies (développement technologique). • Les activités de l'entreprise ne pourront exiger un niveau de confinement supérieur à 2.
Programme De l'idée à l'innovation (INNOV) <i>Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)</i> http://www.crsng.ca (613) 999-2145	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme a pour objectif d'accélérer le développement des technologies prometteuses et de promouvoir leur transfert vers des entreprises canadiennes. • À la première phase, les coûts directs de la recherche sont totalement assumés par le CRSNG alors qu'à la seconde, ils sont partagés avec un partenaire du secteur privé. • Un projet pourra bénéficier d'un financement de trois ans au maximum et les fonds pour un partenariat avec une entreprise canadienne ne devraient pas excéder 350 000 \$ pour la durée des projets. • Le CRSNG peut couvrir jusqu'à la moitié du coût du projet, l'entreprise fournissant l'autre moitié par l'entremise d'une combinaison de contributions en espèces et en nature. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les critères de sélection sont basés sur le mérite technique, les compétences de l'équipe et la gestion du projet, le potentiel de transfert et de commercialisation de la technologie et les avantages commerciaux. • À titre de partenaires, les entreprises doivent démontrer qu'elles ont ou sont en position d'acquérir la technologie mise au point dans le cadre du projet.
Recherche et développement coopérative (RDC) <i>Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)</i> http://www.crsng.ca (613) 995-5992	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme RDC vise à offrir aux entreprises l'accès à des connaissances, des compétences et des ressources éducatives spéciales dans des établissements post-secondaires canadiens. • Les subventions du programme appuient des projets de recherche bien définis menés conjointement par des chercheurs universitaires et leurs partenaires du secteur privé. • Les projets sont appuyés pour une durée de six mois à cinq ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un projet peut se situer à n'importe quel point de la gamme des activités de R-D, pourvu qu'il respecte le mandat de recherche, de formation et de transfert de technologie de l'université concernée. • Toutes les propositions doivent faire état d'une planification détaillée et d'une solide justification du budget demandé. • Le partenaire industriel doit contribuer à couvrir les coûts directs du projet en fournissant une somme au moins égale à celle demandée au CRSNG.

Suite à la page suivante

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
		<ul style="list-style-type: none"> Les demandes sont évaluées en fonction des critères suivants : le mérite scientifique, les compétences sur le plan de la recherche, les compétences industrielles, l'appui du secteur privé, la contribution à la formation de personnel hautement qualifié et les avantages pour le Canada.
<p>Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)</p> <p>Conseil national de recherches Canada (CNRC)</p> <p>http://www.nrc.ca/irap/ 1 877 994-4727</p>	<ul style="list-style-type: none"> Services-conseils. Aide financière pour les activités visant à améliorer la capacité d'innovation (études de faisabilité, aide technique, analyse technique, transfert technologique, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> La PME doit être une société à but lucratif constituée en société. Avoir moins de 500 employés. Souhaiter améliorer la capacité d'innovation de la société.
<p>Idée-PME – Axes : Innovation, Productivité, Affaires électroniques, Entrepreneurship-Environnement des affaires et Essais et expérimentation en vue de valoriser les ressources naturelles</p> <p>Développement économique Canada</p> <p>http://www.dec-ccd.gc.ca 1 800 322-4636</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aide financière complémentaire offerte sous forme de contributions remboursables ou non remboursables : <ul style="list-style-type: none"> pour la réalisation d'activités préalables aux projets d'innovation et de R-D ainsi que pour faciliter la commercialisation des produits ou des technologies issues des travaux de la R-D; afin d'améliorer la productivité des PME, notamment par l'adoption de nouvelles méthodes de production, de gestion, de conception de produits ou encore par l'intégration de pratiques d'affaires électroniques; pour développer un nouveau procédé mettant en valeur les ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> PME, regroupement, association et organisme d'appui (200 employés et moins). L'aide offerte doit respecter les politiques sur les remboursements de contributions et ne doit pas dépasser normalement 50 % des coûts autorisés.
<p>Fonds agroalimentaire et forestier</p> <p>Fonds de solidarité FTQ</p> <p>http://www.fondsagroforet.com (418) 628-5737</p>	<ul style="list-style-type: none"> Capital-actions ou prêts. 500 000 \$ à 2 M\$; horizon de trois à sept ans. 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise innovatrice engagée dans le développement de produits et services ayant des retombées importantes sur les secteurs agroalimentaire et forestier au Québec. Entreprise de type plus traditionnel visant l'accroissement de sa productivité, le développement de nouveaux créneaux de marché et la diversification de ses marchés à l'étranger.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
Fonds d'investissement bioalimentaire Fonds de solidarité FTQ http://www.fondsbio.com (418) 628-9270	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de financement (350 000 \$ à 2 M\$ par entreprise) pour le démarrage de nouvelles entreprises ou l'expansion d'entreprises existantes dont le développement repose sur des procédés, des technologies ou des produits novateurs (capital-actions ou débentures; horizon de trois à sept ans). • Soutien stratégique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet promoteur d'aliments fonctionnels, de produits nutraceutiques et de biotechnologies. • Équipe de gestion compétente. • Marché en croissance. • Favoriser la création et le maintien d'emplois.
Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires (FQAEA) http://www.fqaea.qc.ca (514) 858-2000	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention d'intérêts pour projet innovateur (max. 200 000 \$). • Subvention pour l'élaboration et le suivi de plans ou de programmes d'assurance qualité comme ISO et HACCP (max. 20 000 \$). • Subvention pour des actions collectives structurantes (max. 50 000 \$). 	<p><u>Projet innovateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses admissibles d'au moins 100 000 \$. • Projet visant l'achat, l'installation, l'adaptation et la mise en exploitation de machinerie et d'équipement modernes. <p><u>Gestion de la qualité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses minimales de 10 000 \$ pour des études ou des frais de consultation. Peut couvrir jusqu'à 50 % des coûts. <p><u>Projet structurant collectif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Association ou regroupement pour la préparation d'avis, d'études, de mémoires. • Association ou regroupement pour l'élaboration et la mise en place de projets de mise en commun de services favorisant le développement de l'industrie. • Mise en place par des entreprises de moyens leur permettant d'accéder plus facilement aux renseignements concernant la technologie, les produits et les marchés.
Foragen Gestion Foragen technologies inc. http://www.foragen.com (514) 217-6775	<ul style="list-style-type: none"> • Capital de départ. • Expertise en gestion d'entreprise et en technologie. • Accès à un réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME en prédémarrage ou démarrage qui a une innovation technologique à valoriser et œuvrant dans un domaine à forte croissance au cours des prochaines années.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p>Innovatech</p> <p>http://www.innovatech.com</p> <p>Innovatech Québec : 1 866 605-1676</p> <p>Innovatech Grand Montréal : 1 800 883-7319</p> <p>Innovatech Sud du Québec : (819) 820-3305</p> <p>Innovatech Régions ressources : 1 877 229-0539</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre sociétés de capital de risque en innovation technologique qui peuvent investir dans le démarrage et les transferts technologiques et les première ou deuxième rondes de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes, sociétés ou organismes qui présentent un projet de recherche pour le développement d'un nouveau produit ou d'une nouvelle technologie – biotechnologie. <p>Les quatre sociétés exercent leurs activités sur les territoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand Montréal (territoires couverts : Montréal, Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie, Outaouais) dotée d'un fonds de 350 M\$. • Québec et la Chaudière-Appalaches (territoires couverts : Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Mauricie, Québec) dotée d'un fonds 150 M\$. • Sud du Québec (territoires couverts : douze MRC de l'Estrie, de la Montérégie et des Bois-Francs) dotée d'un fonds de 50 M\$. • Régions ressources (territoires couverts : principalement les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) dotée d'un fonds de 100 M\$.
<p>Centre de développement des biotechnologies (CDB)</p> <p>Investissement Québec</p> <p>http://www.invest-quebec.com</p> <p>1 866 870-0437</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Congé fiscal de cinq ans sur : <ul style="list-style-type: none"> ○ 75 % du revenu de l'entreprise ○ 75 % du capital versé sur la taxe sur le capital ○ 75 % des salaires versés pour les cotisations au FSS • Crédit d'impôt de 30 % sur les salaires versés à des employés admissibles, jusqu'à concurrence de 11 250 \$ par année et par employé. • Crédit d'impôt de 30 % sur les coûts d'acquisition ou de location du matériel spécialisé admissible. • Crédit d'impôt de 30 % sur les frais de location ponctuelle d'installations spécialisées dans le CDB. • Déduction fiscale de 75 % du salaire versé par un employeur admissible à un spécialiste étranger (impôt du Québec). <p style="text-align: right;"><i>Suite à la page suivante</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter une entreprise située dans un espace immobilier désigné CDB et détenir les attestations d'admissibilité obligatoires délivrées par Investissement Québec.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
	<ul style="list-style-type: none"> Projets novateurs dans un secteur en émergence du domaine des biotechnologies et comportant des retombées économiques importantes pour le Québec et un contenu substantiel en recherche et développement susceptible de développer de nouvelles expertises. 	
<p>Immigrants investisseurs</p> <p>Investissement Québec</p> <p>http://www.invest-quebec.com 1 866 870-0437</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une contribution financière non remboursable. Le montant de cette aide ne peut être inférieur à 50 000 \$ et ne peut excéder 15 % des coûts d'un projet. Ce programme s'adresse aux PME québécoises ayant un actif total de moins de 35 M\$. Il vise les projets d'investissement, d'innovation technologique, d'innovation en design, d'exportation ou les projets liés à la nouvelle économie. 	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise doit être recommandée par un intermédiaire financier. (voir la liste des intermédiaires financiers sur le site Internet d'Investissement Québec).
<p>Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales : Volet appui à l'innovation et au développement</p> <p>MAPAQ</p> <p>http://www.agr.gouv.qc.ca 1 888 222-6272</p>	<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux activités d'expérimentation par un appui financier pouvant atteindre 60 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 500 000 \$ par projet. Soutien aux activités d'essai pilote par un appui financier pouvant atteindre 50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 500 000 \$ par projet. Soutien à une implantation commerciale par un appui financier pouvant atteindre 35 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 500 000 \$ par projet. 	<p><u>Clientèle admissible</u></p> <p>Entreprises et regroupement d'entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales détenant les autorisations ou permis requis pour ses activités.</p> <p>Définition</p> <p>Expérimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Transfert technologique, investigation ou recherche systématique d'ordre scientifique ou technologique effectuée par voie d'essai ou d'analyse, dans le but de créer de nouveaux produits et/ou procédés ou d'améliorer ceux qui existent déjà. <p>Essai pilote :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ A pour objectif de recueillir les données technico-économiques nécessaires à la démonstration de la faisabilité financière d'une innovation.
<p>Encadrement PME : Volet accès aux ressources technologiques</p> <p>MAPAQ</p> <p>http://www.agr.gouv.qc.ca 1 888 222-6272</p>	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'utilisation des services des centres technologiques pour les entreprises éloignées de tels centres, par une contribution financière reliée aux frais de consultation et à une partie des heures de consultation. 	<p><u>Clientèle admissible</u></p> <p>Entreprise dont les ventes étaient inférieures à 10 M\$ au cours du dernier exercice financier.</p> <p><u>Aide financière :</u></p> <p>L'aide financière sera déterminée selon la nature du projet.</p>

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p>Recherche technologique en bioalimentaire</p> <p>MAPAQ, Conseil des recherches en pêche et en agroalimentaire du Québec (CORPAQ)</p> <p>http://www.agr.gouv.qc.ca/ 1 888 222-6272</p>	<p>Volet 1 : Aide financière pouvant atteindre 90 %, jusqu'à concurrence de 18 000 \$, des coûts d'une étude de pertinence pour un projet de recherche technologique, d'une étude sur les perspectives scientifiques du projet, sur l'évaluation de l'innovation ou sur l'élaboration du projet.</p> <p>Volet 2 : Aide financière pouvant atteindre les 2/3 d'un projet de recherche technologique, maximum 150 000 \$.</p>	<p>Clientèle admissible :</p> <p>Volet 1 : Un groupe d'au moins deux PME.</p> <p>Volet 2 : Une PME ou une association avec une institution de recherche.</p>
<p>Congé fiscal pour chercheurs étrangers²</p> <p>Ministère du Développement économique et régional – Recherche, Sciences et Technologies</p> <p>http://www.mder.gouv.qc.ca 1 877 511-5889</p>	<p>Congé fiscal pour chercheurs étrangers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les chercheurs étrangers qui viennent travailler en R-D au Québec sont exonérés de l'impôt sur le revenu du Québec pendant cinq ans. 	<p>Les chercheurs ne doivent pas être des résidents canadiens et doivent être spécialisés en science pure ou appliquée ou dans un domaine connexe.</p> <p><i>Les conditions suivantes s'appliquent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Être engagé par une entité universitaire admissible ou un centre de recherche public admissible : <ul style="list-style-type: none"> ◆ le chercheur doit détenir un diplôme de 3e cycle; ◆ l'employeur doit obtenir un certificat du ministère de l'Éducation du Québec. • Être engagé par une société qui exploite une entreprise au Canada : <ul style="list-style-type: none"> ◆ le chercheur doit détenir un diplôme de 2e cycle reconnu par une université québécoise ou avoir des connaissances équivalentes; ◆ l'employeur doit obtenir un certificat du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.
<p>Crédit d'impôt pour la recherche précompétitive</p> <p>Ministère du Développement économique et régional – Recherche, Sciences et Technologies</p> <p>http://www.mder.gouv.qc.ca 1 877 511-5889</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la recherche précompétitive et pour des cotisations et droits versés à un consortium de R-D : <ul style="list-style-type: none"> ◆ un crédit d'impôt entièrement remboursable correspondant à 30 % des dépenses admissibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Être une entreprise qui fonde ses connaissances sur le développement d'une expertise technologique. • Le projet doit être réalisé conjointement pour un regroupement d'entreprises non liées. • Obtenir préalablement un visa délivré par le ministre du Développement économique et régional.

² Pour plus amples renseignements, consultez la brochure intitulée « Les mesures fiscales pour favoriser la R-D au Québec, 2003-2004 » : <http://www.invest-quebec.com>

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p>Impact PME – Volet innovation</p> <p><i>Ministère du Développement économique et régional – Industrie et Commerce</i></p> <p>http://www.mder.gouv.qc.ca 1 866 463-6643</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière pour l'emploi stratégique afin de soutenir l'innovation (R-D industrielles, transfert de technologie, production à valeur ajoutée, etc.) : <ul style="list-style-type: none"> ◆ pour les régions ressources, l'aide maximale est de 22 500 \$, versée sur une période de deux années consécutives; ◆ pour les régions centres, l'aide maximale est de 15 000 \$, versée sur une période de deux années consécutives. • Aide financière pour le soutien à l'innovation et aux pratiques avancées (services-conseils pour le diagnostic, le plan d'action, la planification et l'implantation). Aide maximale de 30 000 \$ par entreprise par année. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME de moins de 250 employés ou regroupement d'entreprises.
<p>Programme de soutien aux vitrines technologiques (PSVT)</p> <p><i>Ministère du Développement économique et régional – Industrie et commerce</i></p> <p>http://www.mder.gouv.qc.ca (418) 643-6669</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme vise à appuyer les PME dans leur démarche de commercialisation d'une innovation technologique développée au Québec et dont la démonstration en situation réelle d'utilisation est nécessaire. • L'aide prend la forme d'une subvention qui ne peut excéder 50 % des dépenses admissibles du projet jusqu'à un maximum de 350 000 \$ (mise en place de la vitrine, démonstration aux clients, commercialisation de l'objet de la vitrine). 	<ul style="list-style-type: none"> • PME de 250 employés ou moins. • Être dans le domaine manufacturier ou • Être dans le domaine tertiaire technologique dont la majorité des activités se situent dans les secteurs des services de laboratoire de recherche et des services scientifiques.
<p>UBIFRANCE / QUÉBEC</p> <p><i>Ministère du Développement économique et régional – Industrie et Commerce</i></p> <p>http://www.mder.gouv.qc.ca 1 866 463-6643</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention pour une mission en France (frais de transport transatlantique, frais de séjour et déplacements interurbains en France). 	<ul style="list-style-type: none"> • PME ayant un projet industriel avec un partenaire français (acquisition de brevet de fabrication, création d'une société mixte ou d'une filiale, etc.).
<p>Stratégie de développement économique des régions ressources du Québec</p> <p><i>Ministère du Développement économique et régional – Régions</i></p> <p>http://www.mder.gouv.qc.ca (418) 643-0060</p>	<p>Mesures visant à augmenter la valeur ajoutée et à accélérer la diversification:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention pour la veille stratégique, pour des études de faisabilité sur de nouveaux créneaux de marché, pour des activités de recherche et de développement. • Soutien à la modernisation des abattoirs « B ». <p>Mesure visant à faciliter le financement et la création d'entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention pour l'embauche de jeunes diplômés pour l'implantation de nouvelles technologies. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME des régions ressources.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p>Incitatifs fiscaux québécois et canadiens pour la R-D³</p> <p>Ministère du Revenu du Québec et Agence des douanes et du revenu du Canada</p> <p>http://www.ccra-adrc.gc.ca 1 800 959-7775</p>	<p>Le Québec offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une déduction à 100 % des dépenses courantes et des dépenses en capital de R-D. • Pour la R-D effectuée en entreprise : <ul style="list-style-type: none"> ◆ un crédit d'impôt de base entièrement remboursable correspondant à 17,5 % des salaires de R-D versés au Québec; ◆ un crédit d'impôt entièrement remboursable rehaussé à 30 % pour la première tranche de 2 M\$ de salaires par année au titre de la R-D pour une PME sous contrôle canadien. <p>Pour la R-D confiée à un centre de recherche agréé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ un crédit d'impôt entièrement remboursable correspondant à 30 % des dépenses admissibles. <p>Le fédéral offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une déduction à 100 % des dépenses courantes et des dépenses en capital de R-D. • Un crédit d'impôt de base non remboursable correspondant à 20 % des dépenses de R-D. <p>Un crédit d'impôt entièrement remboursable de 35 % pour la première tranche de 2 M\$ par année de dépenses au titre de la R-D pour une PME sous contrôle canadien.</p>	<p>Aux fins fiscales, l'expression « activités de recherche scientifique et développement expérimental (R-D) » se définit comme étant une investigation ou une recherche systématique d'ordre technologique ou scientifique effectuée par voie d'expérimentation ou d'analyse, au moyen de la recherche pure ou appliquée entreprise pour l'avancement de la science et au moyen du développement expérimental entrepris en vue de la création de nouveaux procédés, matériaux, produits ou dispositifs, ou encore pour améliorer même légèrement ceux qui existent.</p> <p><i>Trois grands critères permettent d'établir l'admissibilité des dépenses de R-D :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • le progrès scientifique et technologique visé; • l'incertitude scientifique et technologique inhérente au projet; • le contenu scientifique et technologique des activités. <p>Activités admissibles</p> <p>Lorsqu'elles sont à l'appui de la recherche pure ou appliquée ou du développement de nouveaux procédés, matériaux, produits ou dispositifs ou de l'amélioration de ceux qui existent déjà, les activités suivantes sont admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recherche opérationnelle ; • analyse mathématique; • programmation informatique; • recherche psychologique; • soutien technique; • conception; • collecte de données; • échantillonnage. <p>Activités non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • étude de marché; • promotion des ventes; • contrôle de la qualité; • mise à l'essai normale des matériaux, des dispositifs, des produits ou des procédés; <p style="text-align: right;"><i>Suite à la page suivante</i></p>

³ Pour plus amples renseignements, consultez la brochure intitulée « Les mesures fiscales pour favoriser la R-D au Québec, 2002-2003 » : <http://www.invest-quebec.com>

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
		<ul style="list-style-type: none"> • recherche dans les sciences sociales ou humaines; • prospection, exploration ou forage dans l'industrie minière, le pétrole ou le gaz naturel; • production commerciale ou utilisation commerciale; • modification de style; • collecte normale de données.
<p>Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie (RDEI)</p> <p><i>Ressources naturelles Canada, Centre de la technologie de l'énergie CANMET (CTEC)</i></p> <p>http://www.nrcan.gc.ca (613) 996-8693</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le RDEI vise à appuyer le développement et la mise au point des procédés, des produits, des systèmes et d'équipement qui, proposés par des membres du secteur industriel, favorisent l'efficacité énergétique. • L'aide financière accordée en vertu du programme est remboursable. La proportion moyenne des contributions est de 35 % du total des coûts relatifs à la réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Être une PME qui fait preuve d'innovation. • Dans les situations où les éléments se trouvant parmi les frais admissibles (équipement spécialisé, prototypes et installations de pilotes), sont vendus ou transférés à des fins commerciales, l'entreprise a l'obligation d'en rembourser au gouvernement le prix ou la juste valeur de marché.
<p><i>SGF Soquia</i></p> <p>http://www.sgfqc.com (418) 643-2238</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capital de risque minoritaire de 20 % à 49 % avec désistement. • Projets visant le développement de nouveaux produits, l'augmentation de production, le développement des exportations, l'appui aux sociétés biotechnologiques du secteur, les fusions ou acquisitions pour le développement de leaders. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de 5 M\$ et plus; exceptionnellement 1 M\$ et plus. • Équipe de gestion compétente.

Main-d'oeuvre

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p>Concertation pour l'emploi</p> <p>Emploi-Québec</p> <p>http://emploi.quebec.net 1 877 767-8773</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide aux entreprises pour développer et mettre en application des stratégies permettant de résoudre les problèmes liés aux ressources humaines afin de favoriser leur maintien en emploi : <ul style="list-style-type: none"> ◆ aide qui atteint généralement 50 % des coûts; ◆ services-conseils. 	<p>Clientèle admissible : entreprise privée, organisme sans but lucratif, association d'employeurs, association de travailleurs, regroupement professionnel, coopérative.</p>
<p>Fonds de développement de l'Emploi-Montréal</p> <p>http://www.fdem.qc.ca/ (514) 253-4667</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt participatif de 50 000 \$ à 150 000 \$. • Garantie de prêt. • Investissement sous forme d'actions ordinaires ou privilégiées. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME de Montréal. • Société par actions ou en voie de le devenir. • Avoir un projet créateur d'emplois.
<p>Fonds d'investissement bioalimentaire</p> <p>Fonds de solidarité FTQ</p> <p>http://www.fondsbio.com (418) 628-9270</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offre du financement (350 000 \$ à 2 M\$ par entreprise) pour le démarrage de nouvelles entreprises ou l'expansion d'entreprises existantes dont le développement repose sur des procédés, des technologies ou des produits novateurs (capital-actions ou débentures; horizon de 3 à 7 ans). • Soutien stratégique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet promoteur qui favorise l'émergence des aliments fonctionnels, produits nutraceutiques et biotechnologies. • Équipe de gestion compétente. • Marché en croissance. • Favoriser la création et le maintien d'emploi.
<p>Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation des régions ressources</p> <p>Investissement Québec</p> <p>http://www.invest-quebec.com 1 866 870-0437</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt de 30 % sur l'accroissement de la masse salariale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter une entreprise située dans le Bas-Saint-Laurent, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Mauricie, en Abitibi-Témiscamingue, sur la Côte-Nord, dans le Nord-du-Québec, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ou dans les MRC d'Antoine-Labelle, de La Vallée-de-la-Gatineau ou de Pontiac. • Détenir un certificat d'admissibilité délivré par Investissement Québec.
<p>Tremplins Formation-Productivité</p> <p>Manufacturiers et exportateurs du Québec</p> <p>http://www.cme-mec.ca 1 800 363-0226</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme visant une augmentation de la productivité des PME manufacturières par l'amélioration des compétences de leurs employés (un diagnostic complet, une analyse des compétences, un outil Internet pour la gestion de la formation, un plan de formation adapté, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • PME manufacturière. • Avoir une masse salariale qui se situe entre 500 000\$ et 1 M\$. • Regroupement d'au moins une dizaine de PME manufacturières dans une région donnée. • Frais de 1 500 \$ (plus taxes), pouvant être comptabilisés dans la contribution de 1 % à la formation.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
Stratégie de développement économique des régions ressources du Québec Ministère du Développement économique et régional – Régions http://www.mder.gouv.qc.ca (418) 643-0060	Mesure visant à faciliter le financement et la création d'entreprises : <ul style="list-style-type: none"> • Subvention pour l'embauche de jeunes diplômés en vue de l'implantation de nouvelles technologies. Mesure visant à augmenter la valeur ajoutée et à accélérer la diversification : <ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt de 40 % des salaires payés pour les emplois créés depuis janvier 2001. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME des régions ressources.
Fonds d'investissement Société d'aide au développement des collectivités (SADC) http://www.reseau-sadc.qc.ca/ (418) 658-1530	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt ordinaire, prêt participatif ou capital-actions remboursable pour soutenir ou développer l'emploi (125 000 \$). • Accompagnement de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME, existante ou en démarrage à l'intérieur des 55 SADC.

Qualité

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
Financement à l'innovation Banque de développement du Canada http://www.bdc.ca/ 1 888 463-6232	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt pouvant atteindre 250 000 \$ pour la recherche et le développement de nouveaux produits et de marchés, l'adoption de normes de gestion de la qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME ayant un bon potentiel de croissance et une équipe de direction compétente.
Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires (FQAEA) http://www.fqaea.qc.ca (514) 858-2000	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention d'intérêts pour projet innovateur (max. 200 000 \$). • Subvention pour l'élaboration et le suivi de plans ou de programmes d'assurance qualité comme ISO et HACCP (max. 20 000 \$). 	Projet innovateur <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses admissibles d'au moins 100 000 \$. • Projet visant l'achat, l'installation, l'adaptation et la mise en exploitation de machinerie et d'équipement modernes. Gestion de la qualité Dépenses minimales de 10 000 \$ pour des études ou des frais de consultation. Peut couvrir jusqu'à 50 % des coûts.

Suite à la page suivante

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention pour des actions collectives structurantes (max. 50 000 \$). 	<p><i>Projet structurant collectif</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Association ou regroupement pour la préparation d'avis, d'études, de mémoires. • Association ou regroupement pour l'élaboration et la mise en place de projets de mise en commun de services favorisant le développement de l'industrie. • Mise en place par des entreprises de moyens leur permettant d'accéder plus facilement aux renseignements concernant la technologie, les produits et les marchés.
<p>Encadrement PME : Volet qualité</p> <p>MAPAQ</p> <p>http://www.agr.gouv.qc.ca 1 888 222-6272</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la mise en place d'un plan de contrôle structuré de la qualité par une contribution financière pour les frais de consultation. 	<p><i>Clientèle admissible</i></p> <p>Entreprise dont les ventes étaient inférieures à 10 M\$ au cours du dernier exercice financier.</p> <p><i>Aide financière :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aide financière peut atteindre 50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 10 000 \$. Les dépenses admissibles doivent être supérieures à 4 000 \$.

MARCHÉS

Marché intérieur

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p>Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales : Volet appui à la commercialisation</p> <p>MAPAQ</p> <p>http://www.agr.gouv.qc.ca 1 888 222-6272</p>	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la mise en œuvre d'une stratégie de commercialisation par une contribution financière pouvant atteindre 35 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 15 000 \$. 	<p><u>Clientèle admissible</u></p> <p>Entreprise et regroupement d'entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales détenant les autorisations ou permis requis pour ses activités.</p>
<p>Encadrement PME : Volet marketing</p> <p>MAPAQ</p> <p>http://www.agr.gouv.qc.ca 1 888 222-6272</p>	<p><u>Volet 1 : Marketing</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien à la mise en place d'un plan marketing par une contribution financière pour l'embauche d'un conseiller externe. Soutien au développement de nouveaux produits par une contribution financière pour la validation des produits, la formation de groupes de consultation ou la production de documents spécifiques à l'intention des acheteurs corporatifs. Soutien aux regroupements d'entreprises par une contribution financière pour l'embauche d'un conseiller externe réalisant de la formation, de l'animation ou d'autres activités d'encadrement liées au marketing. 	<p><u>Clientèle admissible</u></p> <p>Entreprise dont les ventes étaient inférieures à 10 M\$ au cours de son dernier exercice financier.</p> <p><u>Aide financière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pour la mise en place d'un plan de marketing et le développement d'un nouveau produit. L'aide financière peut atteindre 50 % à 70 % (variable selon la taille de l'entreprise) des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 15 000 \$. Pour des activités de marketing collectives, l'aide financière peut atteindre 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 30 000 \$.
<p>Transformation à l'action Programme de soutien à la prise de décision stratégique</p> <p>MAPAQ</p> <p>http://www.agr.gouv.qc.ca 1 888 222-6272</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aide financière pour la réalisation d'études spécialisées requises pour compléter le montage d'un dossier et sa concrétisation. Cette aide peut atteindre 50 % du coût de l'étude. Maximum de 50 000 \$ par étude et par exercice financier. 	<ul style="list-style-type: none"> Sont admissibles les entreprises élaborant des projets majeurs d'investissement ou de développement de marchés qui permettront une croissance marquée de leurs volumes d'affaires ou leur repositionnement stratégique ou encore les entreprises qui veulent améliorer leur réflexion stratégique et réduire le délai de réalisation des projets. Les entreprises généralement visées par les mesures du présent programme ont atteint un chiffre d'affaires de plus de 5 M\$.

Marchés extérieurs

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
Parrain Agro-Export Club Export Agro-Alimentaire du Québec http://www.clubexport.ca (450) 461-6266	<ul style="list-style-type: none"> Le programme s'appuie essentiellement sur la synergie entre les membres dans le but de réaliser plus rapidement des ventes à l'exportation. L'aide accordée dans le cadre de ce programme comprend le remboursement d'un maximum de 50 % des dépenses autorisées. 	<ul style="list-style-type: none"> L'acheteur étranger invité ou rencontré doit être un professionnel qualifié. Le membre participant doit accepter de présenter son invité à des collègues membres exportateurs. La priorité est accordée aux acheteurs présentant le plus fort potentiel d'achat. Un aperçu des retombées prévues devra accompagner le formulaire de participation.
Programme de paiements progressifs Corporation Commerciale Canadienne http://www.ccc.ca (514) 283-8791	<ul style="list-style-type: none"> Aide à l'accès à des sources commerciales de préfinancement à l'exportation : marge de crédit jusqu'à 2 M\$ pour couvrir les coûts de production de la vente. 	<ul style="list-style-type: none"> Revenus annuels de 50 M\$ ou moins. Vous négociez actuellement ou êtes déjà lié par contrat avec un acheteur étranger. Vous devez financer au moins 10 % de la commande. La durée du contrat doit être inférieure à deux ans.
Idée-PME – Axe Développement des marchés d'exportation Développement économique Canada http://www.dec-ced.gc.ca 1 800 322-4636	<ul style="list-style-type: none"> Aide financière complémentaire offerte sous forme de contributions remboursables ou non remboursables afin d'accroître la capacité des petites et moyennes entreprises à commercialiser leurs produits sur les marchés internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> PME, regroupement, association et organisme d'appui (200 employés et moins). L'aide offerte doit respecter les politiques sur les remboursements de contribution et ne doit pas dépasser normalement 50 % des coûts autorisés.
Assurances-créances à l'exportation Exportation et développement Canada http://www.edc.ca 1 866 283-2957	<ul style="list-style-type: none"> Assurance comptes clients qui couvre les pertes jusqu'à concurrence de 90 % si l'acheteur ne paie pas. 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise ou organisme qui fait affaire au Canada. La transaction doit viser un marché extérieur. Les biens et services exportés doivent avoir une teneur canadienne satisfaisante, généralement de 50 %, sinon la transaction doit générer d'autres retombées importantes pour le Canada.
Fodex Fonds de solidarité FTQ http://www.fondsftq.com 1 800 361-5017	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de 100 M\$ en partenariat avec la FTQ, la Banque Nationale et Newcourt Capital. 	<ul style="list-style-type: none"> Projets d'investissement à l'international ayant d'importantes retombées économiques pour le Québec dans les secteurs où les entreprises du Québec ont un avantage concurrentiel (l'agroalimentaire est ciblé).
Fonds agroalimentaire et forestier Fonds de solidarité FTQ http://www.fondsagroforet.com (418) 628-5737	<ul style="list-style-type: none"> Capital-actions ou prêts. 500 000 \$ à 2 M\$; horizon de trois à sept ans. 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise innovatrice engagée dans le développement de produits et services ayant des retombées importantes pour les secteurs agroalimentaire et forestier au Québec. Entreprise de type plus traditionnel visant l'accroissement de sa productivité, le développement de nouveaux créneaux de marché et la diversification de ses marchés à l'étranger.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p>Immigrants investisseurs</p> <p>Investissement Québec</p> <p>http://www.invest-quebec.com 1 866 870-0437</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une contribution financière non remboursable. Le montant de cette aide ne peut être inférieur à 50 000 \$ et ne peut excéder 15 % du coût d'un projet. • Ce programme s'adresse aux PME québécoises ayant un actif total de moins de 35 M\$. Il vise les projets d'investissement, d'innovation technologique, d'innovation en design, d'exportation ou les projets liés à la nouvelle économie. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise doit être recommandée par un intermédiaire financier. (voir la liste des intermédiaires financiers sur le site Internet d'Investissement Québec)
<p>Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales : Volet appui à la commercialisation</p> <p>MAPAQ</p> <p>http://www.agr.gouv.qc.ca 1 888 222-6272</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la mise en œuvre d'une stratégie de commercialisation par une contribution financière pouvant atteindre 35 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 15 000 \$. 	<p><u>Clientèle admissible</u></p> <p>Entreprise et regroupement d'entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales détenant les autorisations ou permis requis pour leurs activités.</p>
<p>Québec Export 2005 : programme de développement des exportations bioalimentaires</p> <p>MAPAQ (programme géré par le Club Export Agro-Alimentaire du Québec)</p> <p>http://www.clubexport.ca (450) 461-6266</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide pour la préparation à l'exportation, le positionnement et la valorisation des produits et des entreprises bioalimentaires du Québec, la connaissance des marchés extérieurs et les initiatives collectives. • L'aide financière peut atteindre 50 % des dépenses admissibles (maximum de 100 000 \$ par année). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme s'adresse à une entreprise ou à un regroupement d'entreprises bioalimentaires du Québec qui exportent ou désirent exporter. • Les activités doivent être d'envergure québécoise et s'inscrire dans un plan d'action structuré.
<p>Transformation à l'action Programme de soutien à la prise de décision stratégique</p> <p>MAPAQ</p> <p>http://www.agr.gouv.qc.ca 1 888 222-6272</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière pour la réalisation d'études spécialisées requises pour compléter le montage d'un dossier et sa concrétisation. Cette aide peut atteindre 50 % du coût de l'étude. • Maximum de 50 000 \$ par étude et par exercice financier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sont admissibles les entreprises qui élaborent des projets majeurs d'investissement ou de développement de marchés qui permettront une croissance marquée de leurs volumes d'affaires ou leur repositionnement stratégique ou encore les entreprises qui veulent améliorer leur réflexion stratégique et réduire le délai de réalisation des projets. • Les entreprises généralement visées par les mesures du présent programme ont atteint un chiffre d'affaires de plus de 5 M\$.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p>Impact PME – Volet Développement des marchés d'exportation</p> <p><i>Ministère du Développement économique et régional – Industrie et Commerce</i></p> <p>http://www.mder.gouv.qc.ca 1 866 463-6643</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention maximale de 15 000 \$ par entreprise pour des activités de promotion et de prospection de marchés à l'étranger. • Aide financière pour une mission de groupe pouvant représenter un maximum de 800 \$ à 2 500 \$, selon le territoire visé par la mission. • Aide financière pouvant représenter un maximum de 50 000 \$ pour un projet soumis par une seule entreprise, ou de 75 000 \$ pour un projet soumis par un regroupement d'entreprises pour la réalisation d'un projet spécial lié au commerce international. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME de moins de 250 employés ou regroupement d'entreprises.
<p>Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)</p> <p><i>Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international</i></p> <p>http://www.dfait-maeci.gc.ca/ 1 800 267-8376</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière complémentaire offerte sous forme de contributions remboursables pour trouver et exploiter des débouchés sur les marchés internationaux ainsi que des occasions de soumissionner pour des projets d'immobilisations à l'étranger. • Contribution annuelle se situant entre 5 000 \$ et 100 000 \$ selon le volet (stratégie de développement des marchés, entreprises novices en exportation, soumissions pour projets d'immobilisations, activités des associations commerciales). 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise dont le chiffre d'affaires annuel se situe entre 250 000 \$ et 10 M\$ et comptant moins de 100 employés (dans le secteur de la fabrication). • Les coûts admissibles sont partagés en deux parts égales (la partie payée par les entreprises ne peut être constituée de fonds publics).
<p><i>SGF Soquia</i></p> <p>http://www.sgfqc.com (418) 643-2238</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capital de risque minoritaire de 20 % à 49 % avec désistement. • Projets visant le développement de nouveaux produits, l'augmentation de la production, le développement des exportations, l'appui aux sociétés biotechnologiques du secteur, les fusions ou acquisitions pour le développement de leaders. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de 5 M\$ et plus; exceptionnellement 1 M\$ et plus. • Équipe de gestion compétente.

RELÈVE

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
<p>Horizons Sciences à Agriculture et Agroalimentaire Canada</p> <p><i>Agriculture et Agroalimentaire Canada</i></p> <p>http://www.agr.gc.ca (450) 346-4494, poste 182</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide pour des projets de recherche qui emploieront des diplômés récents (parrainage) en sciences agroalimentaires. Chaque projet pourra recevoir jusqu'à 12 000 \$ en fonds d'appariement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme est conçu pour des jeunes sans emploi ou sous-employés ayant suivi un programme de sciences dispensé par une université, un collège, un cégep, un programme provincial portant sur les sciences biologiques, agricoles et vétérinaires ou sur la technologie appliquée. • Le parrain doit embaucher un diplômé récent (moins de trois ans).
<p>Accès relève</p> <p><i>Caisse de dépôt et de placement du Québec</i></p> <p>http://lacaisse.com/ (514) 842-3261 (418) 684-2334</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme clés en main pour faciliter le transfert de la propriété familiale. • Achat d'actions du propriétaire jusqu'à 40 % de la valeur de l'entreprise, planification successorale. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME familiale - avoir des actionnaires pour plus de 500 000 \$.
<p>Jeunes promoteurs</p> <p><i>Centres locaux de développement (CLD)</i></p> <p>http://www.acldq.qc.ca (418) 524-0893</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention pour des activités de démarrage (études de faisabilité, création d'une première entreprise, formation de l'entrepreneur). 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes promoteurs de 18 à 35 ans.
<p>Audace : programme de subvention pour jeunes entrepreneurs coopératifs en région</p> <p><i>Coopérative de développement régional (CDR)</i></p> <p>http://www.fcdrq.coop (418) 651-3860</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutient financièrement les jeunes dans la mise sur pied de coopératives situées en région au Québec par une subvention au démarrage d'une coopérative. Le montant équivaut à 5 % du coût total du projet. Minimum de 5 000 \$ et maximum 20 000 \$ pour chaque jeune admissible : <ul style="list-style-type: none"> ◆ s'il s'agit d'une municipalité de moins de 10 000 habitants : 15 % du coût total du projet (minimum de 15 000 \$ et maximum de 60 000 \$) pour trois candidats; ◆ s'il s'agit d'une municipalité de plus de 10 000 habitants : 10 % du coût total du projet (minimum de 10 000 \$ et maximum de 40 000 \$) pour deux candidats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeune de 18 à 35 ans qui possèdent une expérience ou une formation pertinente pour le projet entrepreneurial en démarrage et qui s'engagent à y travailler à temps plein. • Les projets réalisés dans la grande région métropolitaine de Montréal ne sont pas admissibles.

Organismes et programmes	Forme d'aide	Principaux critères
Programme de prêts Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE) http://www.cybf.ca (514) 830-9087	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts pouvant atteindre 15 000 \$ pour démarrer une entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir de 15 à 34 ans. • Entreprise située dans la région de Montréal, de l'Estrie ou de Trois-Rivières. • Nouvelle entreprise active à temps plein.
Fonds relève PME Fonds de solidarité FTQ http://www.relevepme.com 1 866 373-5383	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement, planification fiscale et rachat de la participation du propriétaire. • Aide se situant entre 20 % et 49 % de la valeur de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise en bonne santé financière ou en voie de le devenir rapidement. • Valeur marchande de l'entreprise d'au moins 500 000 \$. • La relève doit être désignée.
Impact PME – Volet Emploi de gestion Ministère du Développement économique et régional – Industrie et Commerce http://www.mder.gouv.qc.ca 1 866 463-6643	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière pour soutenir l'embauche de jeunes diplômés dans les différentes sphères d'activité de la gestion d'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME de moins de 250 employés ou regroupement d'entreprises. • PME d'une région-ressource. • Les candidats doivent être âgés d'au plus 35 ans.
Stratégie jeunesse Société d'aide au développement des collectivités (SADC) http://www.reseau-sadc.qc.ca/ (418) 658-1530	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt personnel variant entre 5 000 et 15 000 \$ avec congé d'intérêt pendant deux ans pour l'acquisition, le démarrage, la modernisation ou l'expansion d'une entreprise. • Possibilité d'un congé de remboursement de capital pouvant atteindre deux ans. • Accompagnement de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> • PME à l'intérieur des 55 SADC. • Avoir de 18 à 35 ans.
Programme d'appui financier à la relève Société d'investissement jeunesse http://www.sij.qc.ca (514) 879-0558	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie de prêt personnel pouvant atteindre 50 000 \$ par entrepreneur admissible (maximum 150 000 \$) selon la structure financière du projet. • Le projet doit viser à soutenir la réalisation d'un projet d'affaires tel que le démarrage (volet Fondateur), l'acquisition (volet Acquisition), l'innovation technologique (volet Innovateur) ou l'investissement dans le capital-actions d'une entreprise (volet Associé). 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir de 18 à 35 ans. • Investir ou avoir investi une mise de fonds personnelle en argent égale à au moins 10 % des besoins financiers totaux de l'entreprise.

CONSEILLERS RÉGIONAUX DU MAPAQ

RÉGIONS	CONSEILLERS RÉGIONAUX	TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	ADRESSE DE COURRIEL
Bas-Saint-Laurent - Région (01)	Raymond Martel	Tél. : (418) 727-3615, poste 248 Télec. : (418) 727-3967	raymond.martel@agr.gouv.qc.ca
Saguenay–Lac-Saint-Jean-Côte-Nord - Régions (2-9)	Justin Côté	Tél. : (418) 662-6457, poste 245 Télec. : (418) 668-8694	justin.cote@agr.gouv.qc.ca
Québec - Région (3)	Lucie Dumas	Tél. : (418) 643-8866 Télec. : (418) 644-8263	lucie.dumas@agr.gouv.qc.ca
Mauricie - Région (4)	Jean-Pierre Gélinas Dominique Beaudin	Tél. : (819) 371-6761, poste 243 Tél. : (819) 371-6761 Télec. : (819) 371-6976	jean-pierre.gelinas@agr.gouv.qc.ca dominique.beaudin@agr.gouv.qc.ca
Estrie - Région (5)	Serge Roy	Tél. : (819) 820-3035, poste 237 Télec. : (819) 820-3942	serge.roy@agr.gouv.qc.ca
Laval – Lanaudière - Régions (13-14)	Martial Landreville	Tél. : (450) 589-5781, poste 249 Télec. : (450) 589-7812	martial.landreville@agr.gouv.qc.ca
Montréal - Région (6)	Michel Gauthier Martin Couture	Tél. : (514) 873-4147, poste 259 Tél. : (514) 873-4147, poste 273 Télec. : (514) 873-2364	michel.gauthier@agr.gouv.qc.ca martin.couture@agr.gouv.qc.ca
Outaouais - Région (7)	Christine Dion	Tél. : (819) 986-1387 Télec. : (819) 986-9299	christine.dion@agr.gouv.qc.ca
Laurentides - Région (15)	Marie-Aube Simon Martin Auger	Tél. : (450) 971-5110, poste 276 Sans frais: 1 800 808-6998, poste 276 Télec. (450) 971-5069 Tél. : (819) 623-2270, poste 22 Télec. : (819) 623-9683	marie-aube.simon@agr.gouv.qc.ca martin.auger@agr.gouv.qc.ca
Abitibi-Témiscamingue – Nord du Québec Régions (8-10)	Félix Théberge Moëz Sellami	Tél. : (819) 763-3287, poste 227 Tél. : (819) 763-3287, poste 236 Télec. : (819) 763-3359	felix.theberge@agr.gouv.qc.ca moez.sellami@agr.gouv.qc.ca
Gaspésie – Iles-de-la-Madeleine Région (11)	Yves Buteau	Tél. : (418) 388-2282, poste 235 Télec. (418) 388-2834	yves.buteau@agr.gouv.qc.ca
Chaudière-Appalaches - Région (12)	Roger Lamontagne	Tél. : (418) 386-8121, poste 250 Télec.: (418) 386-8345	roger.lamontagne@agr.gouv.qc.ca
Montréal Est - Région (16)	Lynn Bourassa	Tél. (450) 778-6530, poste 243 Télec.: (450) 778-6540	lynn.bourassa@agr.gouv.qc.ca
Montréal Ouest - Région (16)	Mélanie Robitaille François Beaulieu	Tél. : (450) 427-2000, poste 236 Tél. : (450) 427-2000, poste 223 Télec.: (450) 427-0407	melanie.robitaille@agr.gouv.qc.ca francois.beaulieu@agr.gouv.qc.ca
Centre du Québec (Bois-Francs) – Région (17)	Mario Roy	Tél. : (819) 293-8501, poste 208 Télec. : (819) 293-8446	mario.roy@agr.gouv.qc.ca